



EN SAVOIR PLUS :

[www.ast67.org](http://www.ast67.org)

- » ED 6329 – INRS – Le risque routier en mission
- » [www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

## LES RISQUES ROUTIERS

### CONTEXTE

Les accidents routiers représentent plus de 20 % de l'ensemble des accidents mortels de travail (pour le régime général de la Sécurité sociale).

### SIGNES D'ALERTE

Dans le cadre de votre travail, vous êtes amené à conduire un véhicule de façon occasionnelle ou régulière (commercial, artisan, livreur, conducteur routier, salarié du bâtiment, professionnel de la maintenance, aide à domicile...).

### EFFETS

- Dommages corporels, voire décès, en cas d'accident de la route (conditions de circulation et météorologiques).
- Douleurs et lésions (risques de troubles musculo-squelettiques) aux épaules, aux cervicales, au dos ou aux genoux en cas de mauvaise posture.
- Jambes lourdes, varices, maladies cardiovasculaires en cas de station assise prolongée.
- Risques psychosociaux (vigilance permanente, respect des délais et horaires des rendez-vous...).
- Fatigue et manque de sommeil en cas de longs trajets.

## CONDUITES À TENIR

### PAR L'EMPLOYEUR

- Envisagez des alternatives aux déplacements routiers telles que : train, avion, visio-conférences. Favorisez le covoiturage.
- Mettez en place un protocole de communication pour éviter l'utilisation du téléphone au volant (ne pas répondre en conduisant et renvoyer systématiquement vers la messagerie, rappeler à l'arrêt sur un emplacement sécurisé).
- Demandez à vos salariés de préparer leurs déplacements :
  - > à l'avance (temps de trajets, temps de pause, présence de travaux, conditions météorologiques prévisibles...)
  - > en privilégiant les voies autoroutières (moins accidentogènes)
  - > en prévoyant une marge de retard
- Entretenez votre flotte de véhicules : la périodicité des vérifications doit tenir compte des conditions d'utilisation du véhicule. Par ailleurs, les véhicules doivent être équipés et adaptés aux missions (système d'arrimage des charges, rangements, séparations, équipements de sécurité, trousse de secours, PTAC adapté) et aux conditions climatiques (pneus neige, climatisation).
- Aménagez les infrastructures de votre entreprise (circulation interne, accès à l'entreprise...).
- Formez vos salariés à la conduite en sécurité. Incitez-les à veiller au bon état de leur véhicule (par ex : mise en place d'un carnet d'entretien à la disposition de l'utilisateur).
- Vérifiez régulièrement que vos salariés soient toujours en possession d'un permis valide et adapté au type de véhicule utilisé (vous n'êtes par contre pas autorisé à vous renseigner sur le nombre de points restants).
- Intégrez le risque routier dans votre démarche d'évaluation des risques (Document Unique) : les déplacements doivent être analysés, les risques identifiés et un plan d'actions visant à réduire le risque mis en place. Les salariés concernés doivent être associés à la démarche.
- Sensibilisez vos salariés aux risques liés à la consommation de drogues, d'alcools, de médicaments.

### PAR LE SALARIÉ

- Préparez préalablement vos itinéraires (état des routes, météo, travaux...).
- Réglez votre poste de conduite en fonction de votre morphologie. Avancez/reculez le siège pour avoir les cuisses en appui mais sans pression, les jambes légèrement fléchies, le dos en appui contre le dossier et les mains à 10h10, les bras semi-fléchis. Pour les longs trajets, prenez un appui pour les avant-bras.
- Veillez à ranger votre véhicule. Placez votre matériel et vos effets personnels de préférence dans le coffre afin de limiter les risques de projections en cas d'accident.
- Programmez votre GPS à l'arrêt, sur un lieu de stationnement.
- Respectez le Code de la Route : restez vigilant, ne téléphonez pas en conduisant, quel que soit le dispositif utilisé. Ne consommez pas d'alcool, ni de substances illicites.
- Faites régulièrement (1/4 d'heure toutes les 2 heures) des pauses (faites une petite sieste si nécessaire en cas de signes de fatigue, marchez un peu, hydratez-vous).
- Consultez votre médecin du travail en cas de baisse de vos facultés visuelles, de maladie et de prises de médicaments pouvant présenter un risque pour la conduite.
- Soyez attentif à l'état de votre véhicule (éclairage, état des pneumatiques, essuie-glaces et vitrages, équipements de sécurité...). Alerte votre employeur en cas de problème.

